

# L'autocueillette de la pomme

Règles  
à respecter  
en contexte de  
la COVID-19



## Aucun symptôme

Aucun visiteur ayant des symptômes, étant en attente d'un résultat de dépistage ou ayant côtoyé une personne en attente d'un résultat ou ayant eu un résultat positif à la COVID-19 ne peut venir sur le site.



## Laver ses mains

Le lavage ou la désinfection des mains est obligatoire avant la cueillette, après la cueillette et/ou lorsque des affiches l'indiquent sur le site.



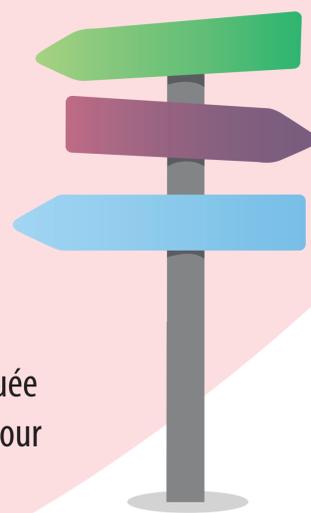
## Respecter la distanciation sociale de 2 mètres

Vous devez garder deux mètres de distance en tout temps avec les autres visiteurs extérieurs à votre cellule familiale. **La distanciation s'applique également à vos enfants lors de la cueillette.**



## Respecter la zone de cueillette et les indications de circulation

La zone de cueillette vous sera indiquée par un employé. Suivez les affiches pour les indications de circulation.



## Ne pas consommer des pommes ou toute autre nourriture dans le verger lors de la cueillette

**Soyez patient !** Il faut éviter le contact main-bouche lors de la cueillette. Vous devez attendre d'être dans une aire de repas ou à la maison pour manger les pommes.



**Bonne cueillette !**



LES PRODUCTEURS DE  
POMMES DU QUÉBEC